

## **INFORMATIONS ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE RENTRÉE 2024-2025**

### **1. Préambule**

L'inspection pédagogique régionale d'Éducation Physique et Sportive (EPS) souhaite sincèrement vous remercier et saluer vos engagements et prises d'initiatives en EPS, vos projets et innovations menées au sein des établissements scolaires. L'exercice du métier d'enseignant d'EPS s'en trouve enrichi. Notre discipline participe pleinement à la promotion et développement des valeurs de notre institution, au service d'un épanouissement de tous les élèves, quelques soient leur identité et singularité, dans toute leur diversité.

La période qui vient de s'écouler durant l'été et cette première semaine de septembre a montré le pouvoir structurant du sport dans une société, à travers les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 (JOP). Parce qu'il véhicule de puissantes émotions, parce qu'il permet à chacun de penser que « les choses sont possibles », parce qu'il fédère autour de valeurs fraternelles et solidaires, parce qu'il développe des qualités (engagement dans le travail, effort et dépassement de soi, résilience dans la défaite ou la difficulté ...), le sport a une nouvelle fois démontré qu'il pouvait être un élément fort de cohésion sociale mais également de développement personnel.

Nous tenons donc à saluer, plus spécifiquement, le travail mené par les équipes dans le cadre des projets « ma classe aux jeux » ou le label « Génération 2024 », ce qui a permis à plus de 2600 élèves de notre académie de vivre concrètement et personnellement ces valeurs. L'inspection pédagogique régionale d'EPS tient à souligner l'engagement des enseignants d'EPS, leur disponibilité, leur pugnacité pour lever, avec leur chef d'établissement, les obstacles qui n'ont pas manqués de se dresser sur leur chemin. Nous remercions chaleureusement chacune et chacun pour l'investissement sans faille afin que ces projets, un peu fous parfois, deviennent possibles pour les élèves.

Par ailleurs, les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ont constitué une opportunité unique pour réaffirmer la nécessité d'une pratique physique régulière pour tous. Pour les élèves, l'EPS, l'association sportive et l'ensemble des dispositifs sportifs en partenariat donnent l'occasion de partager au quotidien des expériences physiques sportives et artistiques concrètes d'appropriation des valeurs (celles de l'égalité, du respect des différences, de l'altérité, de l'engagement, de la solidarité, ...).

Les projets riches et variés portés par les équipes d'EPS dans le cadre des JOP, la dynamique qui en a résulté, mettent en lumière, une fois de plus, notre volonté et notre capacité à « être et faire ensemble », à nous mobiliser collectivement tant au niveau académique qu'au niveau des établissements.

Ces convictions partagées en matière de « collectif » doivent continuer à nous inspirer dans nos métiers respectifs, pour porter les valeurs de notre institution, de manière indéfectible.

L'EPS, forte des personnels qui s'engagent au quotidien, doit poursuivre son chemin fondé sur la cohésion et coopération de ses acteurs et être force de propositions face aux enjeux mis en perspective dans la circulaire de rentrée : les valeurs et la cohésion sociale, les territoires et leur spécificité, l'inclusion, la santé physique et psychique de nos élèves...

Dans cette perspective, nous réaffirmons la dimension structurante, collective et opérationnelle du projet d'EPS et d'Association Sportive (AS) : ce travail concerté constitue un socle d'appui incontournable pour interroger le sens d'un projet d'EPS au regard des spécificités territoriales ou du public scolaire accueilli, pour promouvoir d'autres actions ou dispositifs liés aux pratiques physiques sportives et artistiques dans un établissement (section sportive scolaire, projets artistiques et culturels, projet de cohésion, ...) . Il permet de s'interroger collégalement sur les sujets ou thématiques transversales de notre système (école promotrice de santé, école inclusive, harcèlement...). Sa formalisation conforte la lisibilité de la diversité des contenus disciplinaires enseignés dans l'établissement scolaire, mais également auprès des élèves et des parents. Il permet d'envisager une complémentarité ou apports spécifiques de la discipline dans le cadre d'autres actions ou projets, de nature interdisciplinaire, mis en place dans l'EPL.

Par ailleurs, la dimension collective de conception de ce projet global disciplinaire révèle les talents individuels, donne un sens au métier exercé, permet de créer une offre de formation complémentaire au regard de la diversité des élèves et de leurs besoins. L'EPS offre une multitude d'opportunités où chacune et chacun peut s'engager avec excellence et expertise, selon ses souhaits, à partir de ce solide socle partagé.

Nous attirons à nouveau votre attention sur les travaux du Conseil National de la Refondation (CNR) Éducation et de la démarche de projet « notre école, faisons-la ensemble », qu'il porte : sous le pilotage du Chef d'établissement, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, à réduire les inégalités scolaires peuvent être prises. L'expertise des enseignants d'EPS, dans un tel cadre d'innovation, peut apporter une coloration spécifique et bénéfique aux projets ou actions envisagés. La thématique du bien-être (santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences et discriminations, inclusion de tous les élèves...), peut par exemple permettre à l'EPS de contribuer à la réflexion de la communauté éducative, voire de s'engager dans un projet transversal structuré où l'activité physique est posée comme un des leviers de l'épanouissement et développement harmonieux de l'élève.

Depuis la rentrée 2022, nous mettons à votre disposition un outil (vade-mecum). La mise à jour a été effectuée et vous le trouvez joint à cette lettre d'informations.

## **2. L'EPS, le sport scolaire, les dispositifs sportifs : l'accès à une culture partagée pour tous.**

L'EPS, discipline obligatoire, et le sport scolaire permettent aux élèves de s'engager dans des pratiques physiques régulières. Élément clé de l'apprentissage d'une culture spécifique, de règles collectives, du respect de soi et d'autrui, la pratique régulière d'activités physiques et sportives et artistiques, supports de l'enseignement de l'EPS, fait partie du quotidien des élèves de nos établissements. Elle peut être soutenue également, et au-delà de l'EPS ou de l'AS/UNSS, par différents projets ou dispositifs.

Nous vous présentons, dans un premier temps un bilan académique des projets liés aux JOP. Dans un esprit de continuité et de promotion de l'activité physique et sportive pour tous, nous vous présentons plus spécifiquement les contours du déploiement des sections sportives scolaires et dispositifs sport-études au cours de cette année 2024-2025.

### **➤ Bilan « Génération 2024 » et « Ma classe aux jeux » :**

La rentrée a vu se concrétiser le travail mené depuis 2018 dans le cadre du label « Génération 2024 » par la possibilité offerte, via la billetterie populaire, d'emmener des groupes d'élèves aux Jeux Paralympiques du 2 au 6 septembre 2024.

Pour rappel, les projets « Génération 2024 » menés dans l'académie ont permis à des élèves des écoles, collèges, lycées et université de participer à une diversité d'actions qui avaient traits aux JOP, et plus largement au sport et à ses valeurs.

Ce n'est pas moins de 178 structures scolaires qui, depuis 2018, se sont inscrites dans la démarche « Génération 2024 ». 132 structures scolaires étaient labélisées en juin 2024.

L'aventure est allée à son terme pour 57 écoles ou établissements, qui se sont rendus à Paris au cours de la semaine de la rentrée, soit plus de 2600 élèves pour la plus grande « sortie scolaire » jamais réalisée. Les retours de la part des élèves, des familles, des enseignants ou des chefs d'établissement sont unanimement positifs. Pouvoir concrétiser ce projet collectif inédit a nécessité de la part de chacun à son niveau (personnels du rectorat, chefs d'établissement, enseignants, acteurs du sport scolaire et du mouvement sportif, personnels des collectivités territoriales...) une mobilisation appuyée et une coopération sans faille afin de dépasser certaines limites que nous pensions immuables et ainsi vivre ou faire vivre une aventure extraordinaire à nos élèves.

Soyez toutes et tous chaleureusement remerciés, car ces projets menés sur l'année ou sur plusieurs années, lors des journées du sport scolaire, des Semaines Olympiques et Paralympiques, ou au cours de bien d'autres manifestations organisées sur les territoires, témoignent de la vitalité de la profession, mais également de la capacité localement à fédérer les énergies, à concevoir et à faire vivre des projets inclusifs, inter-degrés ou tout simplement porteurs de valeurs.

- *Le renouvellement du plan des sections sportives scolaires et des dispositifs sport-études au cours de l'année 2024-2025 :*

Continuer à promouvoir l'activité physique sportive et artistique, afin que chacun puisse vivre au mieux son parcours scolaire, constitue un enjeu pour notre École.

Le déploiement des sections sportives scolaires et dispositifs sport-études s'avère un outil éducatif et sportif au service de l'épanouissement des talents des élèves au cours de leur scolarité, quel que soit leur niveau de pratique.

Les **Sections Sportives Scolaires** (SSS) donnent l'occasion aux élèves volontaires, dans un cadre structuré et sécurisé, de s'engager dans un volume de pratique supplémentaire (trois heures), concernant une ou plusieurs activités physiques sportives et artistiques, tout en suivant leur scolarité qui se doit d'être conforme aux attendus des programmes disciplinaires.

La [circulaire du 15 décembre 2023](#) « Renforcement du parcours sportif de l'élève » publiée au BO n° 48 du 21 décembre 2023 précise les objectifs et le cadre renouvelé des sections sportives scolaires :

*« ...Les SSS peuvent contribuer à la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels, ou susciter une vocation de dirigeant. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique et un bien-être physique et moral sans pour autant avoir pour finalité la formation de sportifs de haut niveau... ».*

*« La recherche de la performance sportive n'étant pas l'objet de la SSS, une attention particulière sera portée aux projets qui contribuent à renforcer une éducation par le sport, avec un accent spécifique porté sur l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, le développement de la mixité, la persévérance scolaire, l'accès du sport au plus grand nombre, la santé des jeunes... ».*

La circulaire du 15 décembre 2023 crée également **les dispositifs sport-études** (deux types d'organisation : collective ou individuelle), permettant des aménagements ou allègements de la scolarité pour des élèves déjà reconnus au niveau sportif (quatre catégories d'élèves précisées dans la circulaire). Ces aménagements ou allègements encadrés et conventionnés facilitent le parcours de ces élèves manifestant des aptitudes sportives particulières pour accéder au haut niveau ou déjà listés sportifs haut niveau ou assimilés et ont comme objectif de mieux concilier leur double cursus scolaire et sportif.

La Division de l'Organisation Scolaire (DOS), en lien avec l'inspection pédagogique régionale, va vous adresser ultérieurement les documents nécessaires au renouvellement des plans des sections sportives scolaires et dispositifs sport-études en collège ou lycée (renouvellement, fermeture, création) pour une mise en œuvre à la rentrée 2025.

### **3. Les examens**

Il y a un an tout juste, nous vous annonçons dans cette même lettre la disparition d'EPSNET et l'utilisation dorénavant de « Cyclades » pour la gestion du Contrôle en Cours de Formation (CCF) aux examens. Cette bascule, qui n'a en rien modifié les procédures d'évaluation de vos élèves, a cependant été source de quelques difficultés liées à l'enchaînement des différentes étapes de saisie. Nous avons fait notre possible pour vous accompagner en mettant à votre disposition de nombreux tutoriels, en organisant des webinaires, ce qui a permis d'aplanir l'ensemble des problèmes rencontrés.

Le développement national de « Cyclades » en direction de l'EPS s'est poursuivi cet été, et se poursuit encore afin de vous livrer une version plus aboutie pour la session 2025. Quelles qu'aient été les difficultés, les évaluations se sont bien passées et les opérations liées aux examens se sont déroulées comme à l'accoutumé. Nous vous remercions de votre suivi attentif de ces procédures.

« Cyclades » et « Santorin » permettent d'éditer des statistiques plus précises qui pourront s'avérer pour vous des outils pertinents pour mener la réflexion collective en établissement.

Les résultats complets des examens seront disponibles prochainement via le rapport académique 2024 sur le site EPS de l'académie :

<https://eps.ac-besancon.fr/category/evaluer-aux-examens/rapports-academiques/session-2023/>

Comme nous avons l'habitude de le faire, les calendriers, les points de vigilance ou évolutions pour la session 2025 vous seront adressés prochainement dans le détail, via un courrier conjoint DEC / Inspection pédagogique régionale d'EPS. Toutefois, il faut dès à présent retenir que :

- La vérification des référentiels adaptés, des éventuels nouveaux référentiels pour les établissements sera faite par la commission académique après leur dépôt par les établissements dans l'application « iPackEPS ». Un recoupement sera fait entre les protocoles déclarés dans « Cyclades » et les référentiels validés.
- Pour se prémunir d'éventuels recours il est impératif que l'inspection pédagogique régionale soit informée de toute modification d'activité, de menu, ou de procédure d'évaluation.
- La saisie des notes pourra désormais se faire durant l'année, une fois les protocoles validés. Nous vous rappelons que tous les protocoles supports d'évaluation doivent avoir été validés par la commission académique.

Enfin, nous remercions chacune et chacun pour la rigueur et l'engagement sur ce dossier cette année ainsi que pour les alertes ou questions qui ont permis d'améliorer les procédures.

#### 4. iPackEPS

Comme nous l'avions annoncé lors des réunions de rentrée des coordonnateurs l'an dernier, puis confirmé dans un courrier en janvier, nous souhaitons que l'application iPackEPS soit l'outil commun et privilégié, qui appréhende dans sa globalité le fonctionnement de l'éducation physique et sportive dans notre académie. Nous avons laissé du temps pour la prise en main et limité les exigences quant à la saisie sur l'année écoulée. Bien que chacun ne se soit pas familiarisé avec l'application (plusieurs webinaires vous ont été proposés), nous poursuivons cette année le déploiement des fonctionnalités et nous appuierons sur les saisies dans iPackEPS pour le pilotage de la discipline et certaines prises de décisions.

Pour cette année 2024-2025, il est attendu :

- La saisie des statistiques natation 2023-2024 pour le 18 octobre 2024.
- Que chaque établissement saisisse les éléments relatifs à son fonctionnement et que chaque collègue renseigne les informations le concernant.
- Que toute demande de sortie APPN en **environnement spécifique** soit déposée dans iPackEPS en utilisant le formulaire dédié.
- Que les lycées déposent les nouveaux référentiels ou référentiels adaptés de leur établissement pour les CCF (suite à changement d'activités, mutations, etc...) dans iPackEPS cela avant le 18 octobre 2024, de façon à permettre une validation par la commission académique des examens. **iPackEPS constitue désormais la seule porte d'entrée pour cette disposition réglementaire.**
- **Attention** : cette année les vœux pour les jurys d'examens ponctuels seront à saisir dans iPackEPS. Les listes saisies seront transmises à la DEC.

**Devant le nombre de défection sur la session 2024, il est rappelé ici que les missions de jurys d'examens sont prioritaires sur toute autre mission et activité (championnats UNSS/ sortie scolaire, formation) ; il convient de demander à titre exceptionnel à ne pas participer aux jurys par écrit à l'inspection pédagogique (Patrick CHAVEY avec la DEC en copie), de ne pas traiter directement avec les responsables de jury. Ne pas saisir ses vœux n'exempte pas de la participation aux jurys.**

## 5. Quelques repères de dates pour l'année scolaire 2024-2025

18 septembre 2024	Journée Nationale du Sport Scolaire
18 septembre 2024	Début de la préparation au concours de l'agrégation interne
Vendredi 11 octobre 2024	Première session de formation des professeurs PAT (étudiants M2)
Vendredi 18 octobre 2024	Première session de formation des professeurs tuteurs des professeurs fonctionnaires stagiaires et professeurs contractuels alternants
Vendredi 18 octobre 2024	Date limite de retour des nouveaux référentiels dans iPackEPS
Du mardi 8 octobre au vendredi 8 novembre 2024	Ouverture de « Cyclades » pour la saisie des protocoles
Vendredi 8 novembre 2024	Fin de saisie des protocoles d'examens fermeture de cyclades
14 novembre 2024	Commission académique lycée : validation des protocoles d'évaluation et validation des référentiels transmis à la commission académique
A compter de janvier 2025 (en attente de confirmation)	Début de saisie des notes de CCF dans SANTORIN
Mardi 4 février 2025 après-midi	Réunion des CTD EPS (examens)
Jeudi 20 mars 2025 après-midi	Réunions présidents jurys examens EPS session 2024
Mardi 6 mai 2025	Epreuves ponctuelles
Vendredi 6 juin 2025	Fin de saisie des notes d'examens dans cyclades
Vendredi 13 juin 2025	Commission académique d'harmonisation des notes examens

## 6. L'inspection pédagogique régionale d'éducation physique et sportive

Nous pouvons être contactés aux adresses suivantes :

Patrick CHAVEY  
[patrick.chavey@ac-besancon.fr](mailto:patrick.chavey@ac-besancon.fr)

Catherine DODANE  
[catherine.dodane@ac-besancon.fr](mailto:catherine.dodane@ac-besancon.fr)

Une équipe de professeurs d'EPS, chargés de missions auprès des IA-IPR et dont les noms et les missions spécifiques figurent dans l'annexe 1, nous accompagne et leur aide nous est précieuse.

Pour toute information ou difficulté en EPS, les Chefs d'établissements et les enseignants d'EPS sous couvert de leur Chef d'établissement, prendront contact avec l'inspection pédagogique régionale :

- Par courriel, **systématiquement, aux deux adresses électroniques mentionnées plus haut.**
- Par courrier : Patrick CHAVEY et Catherine DODANE, 10 rue de la Convention, 25030 BESANCON Cedex.
- Par téléphone : 03 81 65 49 33.

Nous connaissons votre engagement, vos valeurs et nous sommes fiers de ce qui est accompli dans cette académie.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation à vos côtés, souhaitant pleinement fédérer nos énergies, afin que la dynamique actuelle perdure.

Nous vous souhaitons une très belle année scolaire.

Les IA-IPR d'EPS



Patrick CHAVEY



Catherine DODANE